



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 07/12/2022

Publication :
le 16/12/2022

Délibération n° D-2022-496

**Cession de divers véhicules municipaux - Autorisation de vente
aux enchères - Validation du contrat**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT.

Secrétaire de séance : Florence VILLES

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Véronique BONNET-LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

Excusés :

Monsieur Guillaume JUIN.

Direction Patrimoine et Moyens

**Cession de divers véhicules municipaux -
Autorisation de vente aux enchères - Validation du
contrat**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules et matériels communaux, et de la politique de développement durable et de rationalisation des moyens de la collectivité, il apparaît opportun de se séparer de plusieurs biens.

Pour ce faire, la Ville de Niort s'est engagée depuis plusieurs années déjà dans une politique de vente aux enchères de ces biens.

Pour cette vente, la société AGORASTORE propose, à titre gratuit, ses services de commissaire-priseur (prise de photos, gestion complète de la vente aux enchères).

La vente de ces différents biens concerne trois budgets de la Ville (Principal, Noron, Crématorium).

Aussi, dans ce contexte, il est proposé aujourd'hui de céder différents matériels et véhicules.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de vente aux enchères de véhicules ;
- approuver le contrat de vente aux enchères proposé par la société AGORASTORE ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ;
- en cas de vente aux enchères infructueuse, approuver le principe de mise en réforme et cession auprès d'une casse agréée.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

SAS Agorastore
Organisateur de Ventes Volontaires
20 rue Voltaire 93100 Montreuil
S.A.S. au capital de 56 790 € - Agrément SVV- 062-2014
SIRET 491 023 073 00027 - TVA N°FR 71 491 023 073

CONTRAT CADRE DE MANDAT ET DE FOURNITURE DE PRESTATIONS DE VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN LIGNE

En date du _____

Je soussigné _____ dûment habilité à représenter _____
(Le Vendeur)

Téléphone : _____ | Fax : _____ | E-mail : _____

Requiert la SVV Agorastore, opérateur de vente volontaire aux enchères publiques depuis la déclaration d'activité effectuée auprès du Conseil des Ventes Volontaires de meubles aux enchères publiques le 5 novembre 2014, de vendre aux enchères publiques en ligne via le site www.agorastore.fr, au plus offrant et dernier enchérisseur les biens qui seront désignés suivant la procédure décrite ci-dessous au cours de la durée du présent contrat, dont je déclare être propriétaire. La désignation des produits, les dates de ventes et toutes les informations de vente seront communiquées par écrit par le Vendeur ou par la SVV Agorastore et validées par le Vendeur selon tout moyen convenu entre les parties.

Le Vendeur atteste qu'il n'est pas redevable de la TVA au titre de la vente sauf mention contraire explicite et écrite lors de la mise en vente.

1. CONDITIONS GÉNÉRALES

Le Vendeur autorise la SVV Agorastore, à faire toute publicité ou prises de vue, frais d'arrangement, de manutention, stockage ou expédition, à se faire assister des experts ou spécialistes de son choix.

Le Vendeur déclare que les objets qu'il souhaite mettre en vente lui appartiennent en toute propriété et sont libres de toute saisie, tout nantissement ou autre empêchement.

Le Vendeur enverra les informations de vente relatives aux objets qu'il souhaite mettre en vente à la SVV Agorastore par mail ou voie postale ou fera part de sa validation quant aux informations de vente communiquées par le Vendeur, notamment via le portail Agorastore. Ces informations de vente sont les suivantes :

- Désignation des biens (y compris lots) ;
- Prix de réserve pour chaque bien ou chaque lot ;
- Mois et année de fin de vente ;
- Créneaux de visite et délivrance. Le vendeur s'engage à donner au moins un créneau de visite du matériel pendant la vente, et au moins un créneau de retrait du matériel dans les 15 jours suivant la fin de vente.

En ce qui concerne les véhicules, le Vendeur s'engage à fournir une copie lisible du certificat d'immatriculation du ou des véhicules considérés.

Le Vendeur devra également préciser s'il souhaite souscrire des prestations optionnelles (cf. l'article Tarifs ci-dessous)

La validation par le Vendeur des informations de vente transmises par Agorastore ou par le Vendeur pour les objets concernés vaudra réquisition de la SVV Agorastore au sens de l'article L321-5 du Code de commerce

et donnera mandat de vente irrévocable et exclusif à la SVV Agorastore pour présenter aux enchères publiques les lots sur son site internet.

Le produit de la vente ainsi que les frais de vente facturés à l'acheteur transitent par le compte de tiers de la société de ventes volontaires Agorastore, conformément à l'article L321-6 du Code de commerce.

Le produit de la vente sera réglé au Vendeur par virement bancaire à sa convenance à 45 jours fin de mois après émission de la facture par le Vendeur et relative aux biens vendus, sans que le règlement puisse avoir lieu avant réception des fonds provenant de l'acheteur du (ou des) bien(s). Le Vendeur est informé que des frais sont susceptibles de lui être appliqués conformément aux conditions de vente en vigueur.

Le Vendeur s'engage à ce que les biens mis en vente soient conformes à leur désignation et à en assurer la délivrance aux acquéreurs dans les conditions convenues entre les parties. Dans le cas où les biens vendus ne seraient pas conformes à leur désignation ou ne pourraient être délivrés, pour quelque cause que cela puisse être, la vente pourra être annulée à la demande de l'acquéreur sans préjudice de ses droits, et les frais liés au préjudice subi par la SVV Agorastore seront à la charge du Vendeur.

Le commissaire-priseur étant, de par son statut, un mandataire agissant pour le compte du Vendeur, décline toute responsabilité concernant les conséquences juridiques et fiscales qui résulteraient d'une fausse déclaration du Vendeur, ce dernier étant responsable de la déclaration et du paiement de TVA aux autorités compétentes en cas de nécessité.

La délivrance sera organisée par la SVV Agorastore, et réalisée par le Vendeur. En tout état de cause, la délivrance ne pourra avoir lieu qu'avec l'accord formel de la SVV Agorastore, et sous réserve du complet paiement du prix par l'adjudicataire. Le Vendeur s'engage à effectuer la délivrance dans les conditions convenues entre les parties. Il sera redevable des frais supplémentaires voire compensatoire en cas de non-respect de cette délivrance.

Dans l'hypothèse où (i) l'Adjudicataire a payé le bien mais ne l'a pas récupéré, ou (ii) Agorastore a procédé à la résolution de la vente et ou (iii) des frais ont effectivement été prélevés par Agorastore, et sous réserve qu'il n'existe pas de litige en cours en relation avec cette vente, Agorastore versera au Vendeur une indemnité au titre de ses frais de stockage, dont le montant ne pourra excéder 50% du montant total de la vente. Ce versement au profit du Vendeur aura lieu au cours du mois de janvier suivant l'année civile pendant laquelle les ventes ont été réalisées.

En cas de folle enchère, le Vendeur donne mandat à Agorastore d'engager, sauf instruction contraire de sa part, la procédure de folle enchère, aux mieux de ses intérêts, contre l'acheteur déclaré défaillant, si dans un délai de deux semaines à compter de la vente, celui-ci ne s'est pas acquitté de son paiement après mise en demeure. Par ailleurs, Le Vendeur donne mandat au commissaire-priseur de remettre l'objet aux enchères lors d'une vacation ultérieure. Au cas où la SVV Agorastore devrait engager une action en recouvrement à l'encontre d'un acheteur défaillant, à la demande du Vendeur, tous les frais resteront à la charge du Vendeur.

Le Vendeur ne doit porter aucune enchère pour son propre compte. Il ne désignera aucune personne pour porter une telle enchère durant la vente, et en particulier aucun salarié ou dirigeant du Vendeur s'il s'agit d'une personne morale (L325-2 du Code de commerce).

Concernant les véhicules et conformément à la réglementation applicable, tous les véhicules de plus de 4 ans n'ayant pas fait l'objet d'un contrôle technique de moins de 6 mois (ou 2 mois en cas de contre-visite) seront réservés aux professionnels du négoce de véhicules ou de la réparation et de la vente de véhicules d'occasion.

Lorsque la vente concerne des véhicules, au moment de la remise du bien considéré et sous réserve du respect par le Vendeur des dispositions qui précèdent, la SVV Agorastore donne expressément mandat au Vendeur de procéder, pour lui et en son nom, aux opérations suivantes :

- Tamponner et signer les certificats d'immatriculation des véhicules vendus aux enchères par la SVV Agorastore et identifiés par cette dernière ;
- Barrer les certificats d'immatriculation concernés et y apposer la mention « Vendu le [Date] par la SVV AGORASTORE » ;
- Remettre ces certificats d'immatriculation dûment barrés, tamponnés et signés aux adjudicataires des véhicules concernés ;
- Plus généralement, de procéder à toute formalité relative à la remise du certificat d'immatriculation en cas de vente, telle que requise par la réglementation applicable.

Pour les biens invendus, le Vendeur a le droit, dans un délai de 15 jours suivant le terme de la vente, soit de renouveler cette dernière avec une baisse du prix de réserve soit de récupérer son bien pour le vendre d'une autre manière.

Le Vendeur reconnaît et accepte que la SVV Agorastore, assurant la police de la vente, pourra refuser les enchères de personnes connues comme mauvais payeurs ou pour toute autre raison ayant pour objectif la sécurité de la vente, conformément à l'article L321-5 du Code de commerce.

1. TARIFS

Le présent article régit les conditions tarifaires de l'accord cadre établie entre Agorastore et le Vendeur. Les tarifs sont applicables à tout bien ou lot faisant l'objet de la transmission des informations de vente listées ci-dessus et de leur validation par Agorastore. Le taux de TVA applicable est de 20%.

Commission Acheteurs

	PRIX H.T
FRAIS ACHETEURS SUR LE PRIX FINAL DE VENTE	12%
FRAIS DE DOSSIER ACHETEURS ET UNITAIRES POUR LA VENTE DE VEHICULES ET MATERIELS ROULANTS	75€
FRAIS DE DOSSIER ACHETEURS ET UNITAIRES POUR LA VENTE DE MOBILIER ET MATÉRIELS	10€

Prestation optionnelle

FACTURABLE AU VENDEUR	PRIX HT
INVENTAIRE PHYSIQUE / JOUR/ MATÉRIEL - (Hors CORSE & DOM POM)	100€

* L'inventaire physique est offert à partir de la vente de 20 matériels roulants.

À tout moment au cours de la durée du Contrat, la SVV Agorastore pourra communiquer au Vendeur de nouvelles conditions tarifaires, par email, lesquelles seront applicables sous réserve du respect d'un préavis de 30 jours. En cas de désaccord écrit du Vendeur dans ce délai, le présent Contrat sera purement et simplement résilié à l'issue dudit préavis de 30 jours. A défaut de désaccord écrit, ces nouveaux tarifs seront réputés acceptés par le Vendeur.

2. DURÉE

Le présent contrat est conclu pour une durée de 1 (une) année à compter de la date de signature par le Client.

Le contrat pourra être résilié en cas d'inexécution des obligations par l'une des parties avec un préavis de 1 mois par simple courriel avec accusé de réception (toutes les prestations éventuellement réalisées restant dues)

3. IDENTITÉ ET SIGNATURE

Pour	Représentant	Date et Lieu	Signature et tampon

Agorastore	AS GROUP	Montreuil, le _____	

LISTE DES VEHICULES ET MATERIELS DE LA VILLE DE NIORT POUR REFORME

Immatriculation	Type de véhicule	Type de vehicule 2	Date 1ère immatriculation	Numéro inventaire	Etat révisé	Compte	Justificatif de réforme (à remplir)	Prix de réserve
G21 014	Débroussailleuse	STIHL FS 260 C	13/05/2013	015652		2158	HS, démarre, bras desolidarisé	10
G24 690	Tronçonneuse	STIHL MS 200	10/06/2009	012550		2158	HS	10
G9B 541	Tondeuse	HONDA HRX 537	05/06/2009	012820		2158	Vétuste , ok, consomme de l huile	20
G9B 200	Tondeuse	HONDA HRX 426	25/11/2013	016189		2158	Vétuste , ok,	20
G20 110	Souffleur à dos	STIHL BR 600	10/12/2013	016315		2158	HS, démarre ne tient pas le ralenti	20
G21 786	Taille Haie avec deflecteur	STIHL HS86R	22/01/2019	021660		2158	HS	10
G9A 010	Tondeuse autoporté	GIANNI FERRARI	27/082013	015937		2158	HS	10
G22 555	Groupe Hydraulique	RAPTOR	09/02/2011	013897		2158	HS	10
AY-552-JM	Remorque PL	LEVEQUES R1715	05/01/1990	004015			vétuste	500
G24 111	Tronçonneuse élagueuse	Husqvarna	16/12/2004	010332		2158	vétuste, démarre, fonctionne	20
G21 118	Taille Haie avec deflecteur	STIHL HS86R	15/12/2008	012378		2158	vétuste, démarre, fonctionne	20
G20 067	Souffleur à main	STIHL BG 86	31/01/2013	015550		2158	HS, manque ficelle de lanceur	10
G24 200	Tronconneuse	STIHL MS 230	18/04/2006	011033			vétuste, démarre, fonctionne	20
G20 610	Souffleur à dos	STIHL BR 550	18/04/2006	011053		2158	vétuste, démarre, fonctionne	20
G20 066	Souffleur à dos	STIHL	22/01/2013	015551		2158	HS, en partie demonté	10
G21 501	Taille Haie	STIHL MS 81R	10/12/2013	016314		2158	vétuste, démarre, fonctionne	20
G20 134	Souffleur à dos	STIHL BR 600	23/11/2015	018591		2158	vétuste, démarre, fonctionne	20
G29 135	moteur combi système	STIHL	22/05/2008	012378		2158	vétuste, démarre, fonctionne	20
G29 100	combi système avec taille haie et tronconneuse perche	STIHL	15/06/2011	013779		2158	vétuste, démarre, fonctionne	20
G20 613	Souffleur à dos	STIHL BR 500	21/10/2008	012405		2158	vétuste, démarre, fonctionne	20
G24 545	Tronconneuse perche	STIHL HT131	22/04/2016	018626		2158	HS, démarre, transmission bloquée	10
G14 115	plaque vibrante	SUBARU	31/08/2008	012382		2158	vétuste, démarre, fonctionne	20
G24 520	Tronconneuse à sol	MAKITA	16/11/2006	011337		2158	HS, lanceur bloqué	10
G21 519	Débroussailleuse électrique	STIHL FSA 85	07/10/2014	016986		2158	HS, manque diverses pièces	10
G21 523	Débroussailleuse électrique	STIHL FSA 85	07/10/2014	016986		2158	HS, manque diverses pièces	10
G20 158	Souffleur électrique	STIHL BGA 185	01/04/2016	018604		2158	HS, sans batterie	10
G28 014	chassis desherbeur thermique	HERBIOGAZ/RABAUD	09/08/2010	013471		2158	HS, crevé	10
G25 200	scarificateur thermique	HONDA	16/12/2004	010381		2158	HS, démarre, ne fonctionne pas	10
G20 140	Souffleur à dos	STIHL BR 600	26/03/2016	018591		2158	demarre, fonctionne, bruit moteur	10
G22 507	Groupe électrogène	HONDA GX 270	01/12/2010	013673		2158	vétuste, démarre, fonctionne	50
G22 483	Motopompe thermique	SUBARU/ROBIN 3,0	10/06/2009	012550		2158	vétuste, démarre, fonctionne	30
	Bac amovible	MECAGIL LEBON	10/08/2005	010808		2182	vétuste, fond perforé	100
G29 584	Batterie à dos	STIHL AR 2000	01/04/2016	018594		2158	/	10
G29 563	Batterie à dos	STIHL AR 900	18/06/2015	017795		2158	/	10
G29 562	Batterie à dos	STIHL AR 900	18/06/2015	017795		2158	/	10
G11 161	Bicyclette électrique	GITANE	04/02/2011	013828		2182	HS, batterie hs	30
G18 005	Motobineuse	EDEN PARK	20/10/2008	012378		2158	HS, moteur tourne	10
G20 507	Souffleur à main	HUSQVARNA 24B	19/05/2006	011053		2158	HS, démarre puis s'éteint	10
G14 116	Plaque vibrante	MIKASA	26/01/2009	012662		2158	vétuste, démarre, fonctionne	20
G20 508	Souffleur à dos	STIHL BR 550	21/12/2006	011053		2158	vétuste, fonctionne à régler	10
G22 551	Groupe hydraulique thermique + marteau piqueur	HONDA GX 390 13,0	09/12/1998	007614 + 007615		2158	HS	30
G22 550	Groupe hydraulique thermique + marteau piqueur	HONDA GX 240 8,0	02/12/1994				HS	30
G22 553	Groupe hydraulique thermique + marteau piqueur	SUBARU/ROBIN 13,5	17/12/2001				HS	30
G26 720	aérateur de sol derrière tracteur	RAS	15/10/1977				HS, rouillé, bloqué	30

LISTE DES VEHICULES ET MATERIELS DE LA VILLE DE NIORT POUR REFORME

G23 640	Pulvérisateur	BERTHOUD DS 401	01/01/1989				complet	30
	scie murale menuiserie DPM	PUTSCH-MENICONI	14/06/1905				vétuste, fonctionne	150
G11 167	Bicyclette électrique	ARCADE E CARDAN 26	25/02/2015	017482		2182	vétuste, batterie HS	30
3922-QL-79	Compresseur SCM CLM	peugeot clm	06/07/1979				/	100
G20 448	Souffleur à dos	BR 450	10/04/2003	008671			vétuste, fonctionne bien	30
G20 120	Souffleur à dos	BR 550	26/12/2013	016272		2158	vétuste, fonctionne bien	30
G24 202	Tronconneuse	HUSQVARNA 334T	28/04/2006	010924			HS, lanceur bloqué	10
G24 214	Tronconneuse	STIHL MS 391	12/12/2011	013779			vétuste, fonctionne reime mot pas linéaire	10
G9B 563	Tondeuse tractée	HONDA HRX 426	16/10/2015	018132		2158	vétuste, fonctionne	30
G9B561	Tondeuse tractée	HONDA HRX 426	09/10/2014	016989		2158	vétuste, démarre, pas de traction ni lames	20
G9B 575	Tondeuse débroussailluse	GRILLO HWT 550	16/05/2019	022184		2158	fonctionne, ras	50
G21 793	Débroussailluse	STIHL FS 400	21/10/2008	012378			vétuste, fonctionne, pb tête / cardan	10
G21 964	Débroussailluse	STIHL FS 400	07/09/2010	013154			vétuste, fonctionne, manque tête	10
G29 563	Batterie à dos	STIHL AR 900	18/06/2015	017795		2158	/	10
G29 562	Batterie à dos	STIHL AR 900	18/06/2015	017795		2158	/	10
G29 584	Batterie à dos	STIHL AR 2000	01/04/2016	018603		2158	/	10
G14 105	Plaque vibrante	DELMAG SV 1200S	09/03/1990				vétuste, carbu hs, ne démarre pas	10
/	baquet/benette 3 points	Espace emmeraude	/	021653		2158	neuve, non utilisée	100
/	scie à ruban	PROMAC SX-816D	/				ok, fonctionne (voirie)	50
/	4 chariots poubelle PU	/	/				vétustes	30
G20 156	8 Souffleurs à main	STIHL BGA85 nu	01/04/2016	018604		2158	HS, en pièces invandable	/
pneus sur jante x2	TRELLEBORG TWIN 404 650/60-34 8pr							100
pneu sur jante x1	TRELLEBORG soft grip 539 26x12,00-12 8pr							30
pneu sur jante x1	CONTI ecocontact 175/70R14							30
pneu sur jante x1	TRELLEBORG 20x10,00-10 6pr	lisse HS						30
2 jantes + 2 pneus	TRELLEBORG TWIN 404 550/60-22,5 12pr							30
rampe (hayon)	MULTICAR SYSTEMS anciennement 6230 TD 79			024504				30
brosse balayeuse	NESBO brosse avant hydraulique (noron)			BUDGET PARC NORON				30
G26 721	aérateur de sol thermique	sisis aos 366	01/01/1987				vétuste, plus utilisé, moteur non bloqué	20
/	table elevatrice crematorium			BUDGET CREMATORIUM			vétuste, à contrôler	20
G9B 554	faucheuse débroussailluse AS MOTOR	AS 28/4		013622		2158	vétuste, fonctionne	50
G20 065	Souffleur à dos BR550	Stihl BR 550		015551			vétuste, fonctionne à réviser	20
G26 502	Grue forestière	FARMA	09/12/2013	016399		2158	Bon état, non utilisée par le service	100
G20 060	Aspirateur de feuilles sur remorque	MORGNIEUX	19/05/2006	011049		2158	vétuste, fonctionne tuyau HS	100
G28 012	chassis desherbeur thermique	RABAUD / HERBIOGAZ	08/07/2010	013471		2158	vétuste, HS	10
G25 101	Barque avec moteur électrique	FUN YAK / YAMAHA	10/08/2006	011132		2158	vétuste, fonctionne	100
G11 165	Bicyclette électrique	ARCADE E CARDAN 26	25/02/2015	017482		2182	vétuste, batterie HS	30
G18 100	Motobineuse thermique	PUBERT/EDEN PARC	29/11/2004	010330		2158	chassis HS, moteur tournant	10
G27 501	Bac amovible	CIN	19/05/2003	008684		2182	vétuste, fond perforé	50
G19 620	Remorque + de 500kgs	SORIN	21/12/2017	000456 BUDGET PARC NORON		2182	neuve, non utilisée	100
/	Pneus agricoles sur jantes 2AV 2 AR	BRIDGESTONE	Farm service lug 16 / 18				Bon état	200

Immatriculation	Numéro inventaire	Compte	Nature du matériel	Type de matériel	Date 1 ^{ère} immatriculation	Justificatif	Prix de réserve	Provenance
DP-864-QN	000356	2182	Ford transit connect	FOURGONETTE	09/03/2015	moteur HS	100	BUDGET NORON
1639 TR 79	008633	2182	Renault twingo GPL	VL	25/02/2003	vétuste	100	DRAU aerodrome
3399 VA 79	010451	2182	Porter Piaggio	VUL	21/12/2004	vétuste	100	EV 1
7823 TL 79	008357	2182	Renault master	VUL	29/05/2001	moteur HS	100	EV 2
AZ-149-DQ	013593	2182	Renault midlum	BALAYEUYSE VS 500	30/08/2010	vétuste	500	PU
3405 TW 79	010004	2182	Citroen jumper	VUL	19/12/2003	vétuste	100	DPM
G12 021	013122 NON = 013766 !	2182	Smitcho	Balai ramasseur	10/12/2010	vétuste, fonctionne, volant à changer	300	EVN
/	000182	2182	Remorque goupil0	Remorque		quasi neuve, non utilisée N/S:RE04003	100	BUDGET NORON
8809 TC 79	007520	2182	Renault Pales	Tracteur	13/12/1999	embrayage fatigué, manque batterie	100	ES
BL-853-DX	013940		Fiat Ducato	VUL	30/03/2011	moteur HS	100	JMF
BW-264-EX	014190	2158	Tondeuse TORO	AUTOPORTEE	11/10/2011	vétuste, fonctionne, révisée	500	EV4
BV-445-KH	014181	2158	Tondeuse TORO	AUTOPORTEE	12/09/2011	vétuste, fonctionne bien	500	EV3
6541 VS 79	012421	2158	Tondeuse Ransomes	AUTOPORTEE	17/11/2008	HS, rouillée, manque neiman, echapp,,,,	100	EV1
CY-978-DR	015877	2158	Tondeuse Amazone	AUTOPORTEE	30/08/2013	Vétuste, fonctionne	500	EN
G10 043	012581	2182	Triporteur	NEUFOCA TRY 50B	04/12/2008	à contrôler pas de clefs	50	PU
G10 044	012581	2182	Triporteur	NEUFOCA TRY 50B	04/12/2008	à contrôler ne démarre pas	50	PU
9280 VC 79			Citroen C2 vl	VL	09/08/2005	vétuste, joint de culasse à faire,,,,	100	NE PAS VENDRE =CCAS
4869 VQ 79	012110	2182	Citroen berlingo	VUL	19/05/2008	ne fonctionne plus au GNV	100	DSI
G10 041	012581	2182	Triporteur	NEUFOCA TRY 50B	04/12/2008	vétuste, fonctionne	50	PU
EL-266-XZ	020214	2182	GOUPIL G5	VUL	25/04/2017	ctionne, ne tient pas la charge, équipé d'un chargeur exte	100	EV3
DW-293-MB	018086		GOUPIL G3	VUL	13/10/2015	fonctionne, ne tient plus la charge	100	PU
7430 VF 79	011100	2182	Renault master	VUL	28/04/2006	moteur HS	100	DPM
AA-410-YK	012839	2182	Fiat ducato hayon	VUL	29/05/2009	vétuste, renouvellement	500	DPM
EJ-860-SW	010006 A VERIFIER	2182	Renault master hayon	VUL	17/12/2003	vétuste, renouvellement	500	DPM
3049 TW 79	010002	2182	Renault trafic	VUL	17/12/2003	vétuste, renouvellement	500	DPM
3550 TW 79	010447	2182	Renault master	VUL	22/12/2004	vétuste, renouvellement	500	DPM
EH-857-NX?	019498 A VERIFIER		Goupil G5	VUL	15/12/2016	vétuste, renouvellement	100	PU
G10 047	013243	2182	Triporteur	NEUFOCA TRY 50B	20/01/2010	à contrôler ne démarre pas	50	PU

12581 5 TRIPORTEURS

13243 2 TRIPORTEURS